

Document d'information concernant un produit d'assurance

Cette assurance est fournie par La Parisienne et administrée par Qover. Le siège social de La Parisienne est situé 120-122, rue Réaumur, 75083 Paris (France) et son numéro de TVA est FR 59562117085. Société d'assurance non-vie agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75009 Paris Cedex 09, sous le numéro 4020259.



Ce document d'information a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à votre police d'assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et **les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives**. Pour toutes informations complémentaires concernant votre assurance et vos obligations, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles relatives à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une couverture accident personnelle dans le cadre d'une police collective destinée à protéger les coursiers de Deliveroo contre les conséquences financières résultant de dommage corporel à la suite d'un accident survenu pendant le temps opératoire.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Dans les limites géographiques et temps opératoire, les coursiers de Deliveroo sont couverts :

- ✓ Décès accidentel : 50.000€
 - ✓ Frais funéraires : 3.000€
 - ✓ Perte de la vue d'un œil : 12.500€
 - ✓ Perte de la vue des deux yeux : 25.000€
 - ✓ Perte d'un membre : 25.000€
 - ✓ Incapacité permanente totale : 50.000€
 - ✓ Quadraplégie : 50.000€
 - ✓ Paraplégie : 50.000€
 - ✓ Perte de l'ouïe aux deux oreilles : 25.000€
 - ✓ Perte de l'ouïe à une oreille : 6.250€
 - ✓ Perte de la parole totale et permanente : 25.000€
 - ✓ Perte de l'usage de l'épaule ou du coude : 12.500€
 - ✓ Perte de l'usage de la hanche, du poignet, du genou ou de la cheville : 7.500€
 - ✓ Perte de l'usage de l'ensemble de la mâchoire inférieure : 11.250€
 - ✓ Perte de l'usage d'un rein : 7.500€
 - ✓ Frais médicaux : 7.500€ avec un maximum de 100% de la Base de remboursement de la sécurité sociale pour les frais directement liés à un accident assuré pour toute intervention ou facture individuelle.
 - ✓ Prestation lors d'une hospitalisation : 30€ par nuitée complète jusqu'à max. 40 nuits et jusqu'à 1.200€
 - ✓ Prestation de convalescence : 20€/jour jusque max. 280€
- ✓ Cicatrice faciale uniquement lors d'agression - longueur de la cicatrice > 10cm : 500€
 - ✓ Cicatrice faciale uniquement lors d'agression - longueur de la cicatrice 3cm à 9cm : 250€
 - ✓ Prestations dentaires : 2 000€ avec un maximum de 100% du montant de base de remboursement de la sécurité sociale pour toute intervention individuelle nécessaire qu'elle soit permanente ou temporaire pour toutes dents endommagées lors d'un même accident.
 - ✓ Luxation résultant d'une lésion corporelle nécessitant une réduction sous anesthésie de la hanche : 500€
 - ✓ Luxation résultant d'une lésion corporelle nécessitant une réduction sous anesthésie du genou : 300€
 - ✓ Luxation résultant d'une lésion corporelle nécessitant une réduction sous anesthésie du poignet ou du coude : 200€
 - ✓ Luxation résultant d'une lésion corporelle nécessitant une réduction sous anesthésie de la cheville, omoplate ou clavicule : 100€
 - ✓ Luxation résultant d'une lésion corporelle nécessitant une réduction sous anesthésie de(s) doigt(s), orteil(s) ou mâchoire : 50€
 - ✓ Obligation de se présenter à un service de jury : 500€ (min. 30 livraisons durant les 8 semaines précédant la date d'assignation)
 - ✓ Forfait complémentaire pour enfant à charge : 1.000€ (minimum 200 livraisons endéans les 6 derniers mois) Délai d'attente: 9 mois à partir de la date de début de la période d'assurance



- ✓ Prestation pour la famille en cas de décès ou incapacité permanente sévère : 500€ (minimum 200 livraisons endéans les 6 derniers mois)
- ✓ Incapacité temporaire totale résultant d'un accident : 75 % de la moyenne du revenu brut journalier du coursier ou 50€ (le plus petit montant des deux) pour une période maximale de 30 jours à compter de la fin du délai d'attente. Si le coursier a conclu un contrat avec Deliveroo France pour moins de 60 jours à la date du dommage corporel, le montant de 25€ par jour sera payable avec un maximum de 150€ à compter de la fin du délai d'attente. Si le coursier est un remplaçant à la date du dommage corporel, le montant de 25€ sera alors payable dans la limite de 6 jours à compter de la date du dommage corporel. Il y a un délai d'attente de 7 jours à compter de la date de l'accident. L'indemnité ne sera payée qu'à partir du 8ème jour.



Q'est-ce qui n'est pas assuré ?

N'est jamais couvert au titre de la présente Police ce qui suit :

- ✗ Dommage corporel se produisant en dehors du temps opératoire.
- ✗ Dommage corporel causé par des actes délibérés, un suicide, une tentative de suicide ou des blessures volontaires ou du refus de se soigner – en France, au sens de l'article 324-1 du code de la Sécurité sociale.
- ✗ Accident découlant directement ou indirectement : de la guerre, grève, protestation civile, la personne assurée qui participe à une guerre active, les risques nucléaires.
- ✗ Dommage corporel lorsque le coursier est sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- ✗ Dommage corporel survenant à la suite de tout acte de violence du coursier s'il y a participé activement.
- ✗ Dommage corporel survenant à la suite d'actes imprudents.
- ✗ Les frais de déplacement engagés pour se faire soigner à la suite d'un dommage corporel.
- ✗ Frais dentaires engagés par la Personne Assurée pour l'amélioration esthétique des dents à la suite d'un Dommage Corporel.
- ✗ Tous Dommages survenus en dehors de la France Métropolitaine.

Veillez consulter les conditions générales pour prendre connaissance de toutes les exclusions applicables.



Y a-t-il des restrictions de couvertures ?

Les coursiers de Deliveroo peuvent prétendre à une couverture du fait de la présente police collective si :

- ! Ils ont moins de 70 ans.
- ! Ils sont affiliés au régime de sécurité sociale obligatoire dont ils relèvent.
- ! Ils sont en séjour régulier et sont autorisés à travailler en France.
- ! Ils sont en possession d'un contrat de coursier valable avec Deliveroo France.
- ! Ils ont effectués, selon les garanties, le nombre de livraison adéquates durant la période indiquée.



Où suis-je couvert ?

- ✓ La couverture est applicable en France Métropolitaine.



Quelles sont les obligations des coursiers ?

En cas de sinistre, le coursier de Deliveroo doit nous informer, dans les plus brefs délais et en tout état de cause dans les 10 jours et :

- Fournir une preuve d'identité.
- Fournir la preuve, l'assistance et la coopération avec l'assureur et/ou Qover pour établir les circonstances entourant les dommages et aider à obtenir des déclarations de témoins ou d'autres rapports de ce genre.
- Envoyez-nous toute réclamation.



Quand et comment le preneur d'assurance effectue le paiement ?

Le prime est payée chaque trimestre par Deliveroo.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le coursier est couvert à partir du moment où il est connecté et ce jusqu'à une heure qui suit votre déconnexion à condition que la personne assurée demeure sous contrat avec le preneur d'assurance de la police collective et/ou ses sociétés affiliées ou jusqu'à l'expiration de la police principale, selon la première éventualité.



Comment est-ce que le preneur d'assurance peut résilier le contrat ?

Le preneur d'assurance peut résilier le contrat moyennant un préavis de 3 mois avant la date d'expiration. La police est une police de 3 ans. Le coursier n'a aucun droit d'annulation en vertu de la présente police collective.